

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2023

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RAPPORT FINANCIER
31 MARS 2023**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Bilan	5 - 6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9 - 15
Renseignements complémentaires	16 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la
**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ** (la « coopérative »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mazars, S.E.N.C.R.L.*¹

Gatineau, le 5 juin 2023

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
PRODUITS		
Ententes de partenariat (annexe A)	773 975 \$	674 897 \$
Opérations (annexe B)	451 375	372 016
Subventions COVID-19 (annexe C)	1 375	107 126
Cotisations des membres	2 212	5 342
	1 228 937	1 159 381
CHARGES		
Salaires et charges sociales	951 513	798 075
Frais liés aux opérations (annexe D)	211 900	167 715
Honoraires professionnels	15 286	23 380
Frais liés à la structure (annexe E)	9 027	7 866
Soutien au développement de l'économie sociale (annexe F)	1 959	1 140
	1 189 685	998 176
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	39 252 \$	161 205 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**BILAN
31 MARS 2023**

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	386 111 \$	301 353 \$
Placement temporaire, 2,50 %	352 519	150 015
Dépôt à terme, 4,25 %, échéant en mars 2024	254 425	250 000
Débiteurs (note 3)	99 819	181 682
Frais payés d'avance	5 358	3 978
	1 098 232	887 028
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE (note 4)	12 628	19 628
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	31 918	35 835
	1 142 778 \$	942 491 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 _____, administrateur

 _____, administrateur

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**BILAN
31 MARS 2023**

	2023	2022
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	125 204 \$	104 624 \$
Apports reportés (note 8)	427 269	287 274
	552 473	391 898
ACTIF NET		
PARTS SOCIALES (note 9)	5 680	5 220
TROP PERÇU DE L'EXERCICE	39 252	161 205
RÉSERVE GÉNÉRALE	100 853	100 853
RÉSERVE – DÉVELOPPEMENT	441 020	279 815
RÉSERVE – AVANTAGES SOCIAUX	3 500	3 500
	590 305	550 593
	1 142 778 \$	942 491 \$

Engagement contractuel (note 11)

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	Trop-perçu de l'exercice	Réserve générale	Réserve développement	Réserve avantages sociaux	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	161 205 \$	100 853 \$	279 815 \$	3 500 \$	545 373 \$	384 168 \$
Excédent des produits sur les charges	39 252	-	-	-	39 252	161 205
Virement du trop-perçu de l'exercice précédent	(161 205)	-	161 205	-	-	-
SOLDE À LA FIN	39 252 \$	100 853 \$	441 020 \$	3 500 \$	584 625 \$	545 373 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	39 252 \$	161 205 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 230	9 420
Perte sur la disposition d'une immobilisation corporelle	249	-
	49 731	170 625
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	226 634	51 048
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	276 365	221 673
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôt à terme	(4 425)	(250 000)
Participations dans des coopératives	7 000	1 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	7 212	(18 992)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	650	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	10 437	(267 992)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	-	(2 847)
Émission de parts	460	340
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	460	(2 507)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	287 262	(48 826)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	451 368	500 194
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	738 630 \$	451 368 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du placement temporaire.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023**

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative est constituée selon la Loi sur les coopératives du Québec et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ses activités consistent à fournir des biens et services d'utilité professionnelle à ses membres utilisateurs, dans le domaine du développement coopératif régional, ainsi que de fournir du travail à ses membres travailleurs, tout en regroupant des personnes ou sociétés ayant un intérêt économique, social ou culturel ayant le même objectif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

États financiers

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, sauf pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives :

- a) Le trop-perçu est inscrit à la réserve de développement au cours de l'exercice subséquent;
- b) Les parts sociales sont présentées au bilan dans la section « Avoir des membres ».

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des produits

La coopérative utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits d'exploitation provenant de contrats de service et remboursement de frais sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus par la coopérative, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus d'intérêts sont constatés lorsque gagnés.

Les revenus de location sont constatés selon les modalités du bail.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du placement temporaire, du dépôt à terme, des débiteurs et des participations dans des coopératives.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

La coopérative comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Ameublement et équipement de bureau	Solde décroissant	20 %
Matériel informatique	Solde décroissant	33,33 %
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Ententes de partenariat à recevoir	73 521 \$	158 246 \$
Contrats de service, cotisations et autres à recevoir	22 510	15 055
Taxes de vente à recevoir	3 788	8 381
	99 819 \$	181 682 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023**

4. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

	2023	2022
Obligations communautaires – SUN	12 328 \$	12 328 \$
Parts – Fabrique Mobile Outaouais	200	200
Parts – Consortium Coop	100	100
Prêt à une coopérative, sans intérêts	-	7 000
Solde à la fin	12 628 \$	19 628 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Ameublement et équipement de bureau	8 375 \$	5 984 \$	2 391 \$	2 989 \$
Matériel informatique	46 253	29 806	16 447	16 496
Améliorations locatives	37 178	24 098	13 080	16 350
	91 806 \$	59 888 \$	31 918 \$	35 835 \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 100 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,00 %. Les ententes de partenariat à recevoir d'une valeur comptable nette de 73 521 \$ sont données en garantie. Au 31 mars 2023, le taux préférentiel était de 6,70 % et l'emprunt était inutilisé.

7. CRÉDITEURS

	2023	2022
Comptes fournisseurs et frais courus	22 968 \$	18 963 \$
Salaires et vacances à payer	94 363	75 379
Fonds de pension et assurances collectives à payer	7 873	10 282
	125 204 \$	104 624 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023**

8. APPORTS REPORTÉS

Conséquemment aux périodes couvertes par les ententes signées par la coopérative, les contributions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2023	2022
ID Gatineau		
Solde au début	246 250 \$	262 500 \$
Montant alloué au cours de l'exercice	350 000	398 750
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(415 000)	(415 000)
Solde à la fin	181 250	246 250
Chantier de l'économie sociale – SAJE		
Solde au début	22 501	22 501
Montant alloué au cours de l'exercice	40 000	40 000
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(62 501)	(40 000)
Solde à la fin	-	22 501
Chantier de l'économie sociale – FLAC		
Solde au début	11 600	22 000
Montant alloué au cours de l'exercice	52 000	41 600
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(52 000)	(52 000)
Solde à la fin	11 600	11 600
Incubateur en économie sociale de l'Outaouais		
Solde au début	6 923	10 000
Montant alloué au cours de l'exercice	-	80 000
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(6 923)	(83 077)
Solde à la fin	-	6 923

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023**

8. APPORTS REPORTÉS (SUITE)

	2023	2022
FRR Outaouais		
Solde au début	- \$	- \$
Montant alloué au cours de l'exercice	181 061	64 897
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(60 642)	(64 897)
Solde à la fin	120 419	-
PSES Volet 1 – Outaouais		
Solde au début	-	-
Montant alloué au cours de l'exercice	176 500	-
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(100 000)	-
Solde à la fin	76 500	-
PSES Volet 1 – Laurentides		
Solde au début	-	-
Montant alloué au cours de l'exercice	112 500	-
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(75 000)	-
Solde à la fin	37 500	-
	427 269 \$	287 274 \$

9. PARTS SOCIALES

Un nombre illimité de parts sociales de qualification d'une valeur nominale de 10 \$, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la Loi.

Pour devenir membre, toute personne doit souscrire le nombre de parts de qualification correspondant à la catégorie de membre à laquelle elle appartient soit :

- Utilisateur : 2 parts sociales à 10 \$ chacun
- Travailleur : 2 parts sociales à 10 \$ chacune
- Soutien : 2 parts sociales à 10 \$ chacune

Les parts sociales de qualification sont payables au moment de l'admission pour toutes les catégories de membre.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023**

9. PARTS SOCIALES (SUITE)

	2023	2022
Émis et payé		
568 parts de qualification (2022 : 522 parts)	5 680 \$	5 220 \$

Au cours de l'exercice, la coopérative a procédé à l'émission de 50 parts de qualification et à la radiation de 4 parts de qualification.

10. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 91 % de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 128.1 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

Cette proportion répond aux exigences de l'article 16 dudit règlement, fixant celle-ci à un minimum de 50 %.

11. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par la coopérative en vertu d'un bail totalise 118 194 \$ de loyer minimaux futurs, la coopérative pouvant renoncer au bail à chaque date d'anniversaire moyennant un préavis de six mois. Les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2024	31 408 \$
2025	32 036 \$
2026	32 677 \$
2027	22 073 \$

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
ANNEXE A – ENTENTES DE PARTENARIAT		
Entente de service – ID Gatineau	415 000 \$	415 000 \$
Entente de développement coopératif – CDRQ	190 000	190 000
Entente de service – FRR Outaouais	60 642	64 897
PSES Volet 1 – Laurentides	75 000	-
PSES Volet 1 – Outaouais	33 333	-
Entente de service – MRC d'Antoine-Labelle	-	5 000
	773 975 \$	674 897 \$

ANNEXE B – OPÉRATIONS

Pôle Outaouais (tableau G)	308 448 \$	174 882 \$
Contrats de service	57 619	31 700
Subventions salariales – Services Québec	39 437	15 285
Revenu d'intérêts	16 666	99
Subventions – mesure de formation	14 019	-
Gestion projet incubateur	6 923	83 077
Subvention – Coopération décentralisée France-Québec	6 000	12 350
Location	2 263	5 096
Chantier de l'économie sociale – SAJE	-	40 000
Subventions salariales – EEC	-	9 527
	451 375 \$	372 016 \$

ANNEXE C – SUBVENTIONS COVID-19

Subvention salariale d'urgence	1 375 \$	99 000 \$
Subvention d'urgence pour le loyer	-	8 126
	1 375 \$	107 126 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
ANNEXE D – FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS		
Activités	46 308 \$	51 185 \$
Loyers	39 888	34 790
Déplacements	28 921	10 819
Frais de représentation	19 876	14 742
Bureau	17 410	12 186
Entretien et réparations	12 620	7 232
Télécommunications	12 502	9 559
Amortissement des immobilisations corporelles	10 230	9 420
Perte sur participation dans une coopérative	7 000	-
Publicité et promotion	6 099	9 094
Électricité	4 418	3 253
Assurances	2 685	2 547
Sous-contrats	1 284	1 771
Mauvaises créances	1 078	640
Formation	769	218
Intérêts et frais bancaires	563	151
Perte sur disposition d'une immobilisation corporelle	249	-
Intérêts sur la dette à long terme	-	108
	211 900 \$	167 715 \$

ANNEXE E – FRAIS LIÉS À LA STRUCTURE

Cotisations	5 960 \$	6 105 \$
Assemblées, comités et conseils	3 067	1 761
	9 027 \$	7 866 \$

ANNEXE F – SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Frais d'incorporation	1 959 \$	1 140 \$
-----------------------	----------	----------

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
ANNEXE G – PÔLE OUTAOUAIS		
PRODUITS		
MEI	110 000 \$	110 000 \$
PSES Volet 1 – Outaouais	66 667	-
Chantier de l'économie sociale – SAJE	62 501	-
Chantier de l'économie sociale – FLAC	52 000	52 000
Contrats de service	6 600	-
Services Québec – formation	6 021	10 000
Autres revenus	4 659	2 882
	308 448	174 882
CHARGES		
Coûts directs de main-d'oeuvre incluant les frais de gestion	239 146	122 959
Activités et frais de déplacement	56 685	58 664
Frais de fonctionnement	13 404	10 202
	309 235	191 825
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(787) \$	(16 943) \$

À titre de mandataire du Pôle d'économie sociale de l'Outaouais, la CDROL absorbe le déficit.